



## Réunion publique du Conseil de quartier Flandre-Aubervilliers Mardi 7 décembre 2021 – Ecole 41 rue Tanger A



Réunion animée par **Adji AHOUDIAN**, délégué du Maire pour le Conseil de quartier Flandre-Aubervilliers

---

### Ordre du jour :

- **Présentation de la charte des Conseils de quartier « nouvelle génération »**
  - **Présentation du plan parisien d'amélioration de l'environnement sonore**
- 

### **PRESENTATION DE LA CHARTE DES CONSEILS DE QUARTIER « NOUVELLE GENERATION »**

En présence d'**Andrea FUCHS**, *adjointe au Maire, chargée de la participation citoyenne et des Conseils de quartier, de l'égalité femmes hommes, des droits humains et de la lutte contre les discriminations.*

Espaces de débat, d'information et de dialogue, les Conseils de quartier contribuent à dynamiser la démocratie participative dans le 19<sup>e</sup> depuis près de 25 ans.

Essentiels pour stimuler la participation locale, les 11 Conseils de quartier du 19<sup>e</sup> permettent de co-construire un territoire au profit des habitant·e·s et de faciliter leurs échanges avec la Mairie et ses élu·e·s.

Si leur rôle et leur fonctionnement ont régulièrement évolué depuis leur mise en place, l'évaluation partagée et le recul sur ceux-ci a amené la Mairie à franchir une nouvelle étape pour mieux répondre aux habitant·e·s qui veulent agir et intervenir, à leur rythme, à l'échelle de leur quartier.

### Principales nouveautés :

- **L'Assemblée citoyenne de quartier :**

**Ouverte à tou·te·s les habitant·e·s**, usager·e·s et forces vives de chaque quartier, elle **se réunit chaque année pour proposer un agenda prioritaire de travail** sur des sujets et des projets prégnants à l'échelle du quartier pour l'année à venir. Elle permet également un retour sur les actions menées l'année précédente.

- **Le Groupe référent :**

**Pôle de stabilité** au sein de chaque Conseil de quartier, il **contribue au bon fonctionnement** de ce dernier par son rôle de mobilisation et d'accompagnement des participant·e·s au Conseil de quartier.

Accompagné de l'élu·e délégué·e du Maire pour le Conseil de quartier, il est **composé de maximum 21 personnes tirés au sort sur une liste de volontaires** pour une durée de **deux ans renouvelable**. Il respecte la **parité femme homme**.

Pour le tirage au sort, les volontaires sont répartis en **deux collèges** :

- **Un 1<sup>er</sup> collège composé d'habitant·e·s** du quartier (entre deux tiers et trois quart du groupe),
- **Un 2<sup>nd</sup> collège constitué de forces vives** telles que services publics, associations, acteurs économiques, sociaux, de santé, culturels et tou·te·s les professionnel·le·s intervenant à l'échelle du quartier (entre un quart et un tiers du groupe).

- **Les Groupes projet :**

Dans le prolongement des priorités de l'Assemblée citoyenne de quartier, **les personnes souhaitant porter une action ponctuelle ou pérenne sur le quartier constituent des groupes projet**. Ces derniers peuvent s'organiser en vue de déposer un projet au Budget participatif.

Dans chaque groupe, un **binôme paritaire de co-rapporteur-e-s** s'assure du suivi et de l'avancée du projet dont il a la charge.

- **Les relations inter-conseils de quartier :**

**Une fois par an, les différents groupes référents de l'arrondissement se réunissent en plénière** afin de partager les bonnes pratiques et difficultés rencontrées, les actions et expériences ou encore recevoir des formations proposées par le service de la participation citoyenne de la Mairie.

- **Un budget d'investissement renforcé :**

Un **budget d'investissement renforcé des Conseils de quartier est mutualisé sous la forme d'une enveloppe unique de 90 000€ de crédits annuels d'investissement** afin de financer des projets collectifs à plus forts enjeux et à plus grande visibilité.

**Participez à l'Assemblée citoyenne de votre quartier !**

Des idées, des propositions, des projets ?  
Envie de vous engager pour la vie de votre quartier ?

Quartier	Date
Rosa Parks-Macdonald	Lundi 7 février
Pont de Flandre	Jeudi 17 février
Flandre-Aubervilliers	Mercredi 2 février
Manin-Jaurès	Mercredi 16 février
Bassin de la Villette	Mardi 15 février
Danube	Mercredi 26 janvier
Secrétan	Mardi 1 <sup>er</sup> février
Porte des Lilas	Jeudi 10 février
Bas-Belleville	Lundi 14 février
Place des Fêtes	Jeudi 3 février
Plateau	Mardi 8 février

Retrouvez les lieux des Assemblées citoyennes sur [www.mairie19.paris.fr](http://www.mairie19.paris.fr)

**L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DU CONSEIL DE QUARTIER FLANDRE-AUBERVILLIERS AURA LIEU LE MERCREDI 2 FÉVRIER**

Si vous souhaitez candidater pour devenir membre du groupe référent et être tenu.e informé.e des informations concernant l'Assemblée citoyenne de votre Conseil de quartier, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante:

[conseilsdequartier19@paris.fr](mailto:conseilsdequartier19@paris.fr)

---

## PRESENTATION DU PLAN PARISIEN D'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

En présence d'**Andréas PILARTZ**, *adjoint au Maire, chargé de la transition écologique, de la nature en ville, de la propreté, de la mobilité, du plan vélo, des canaux*

Succédant au **plan parisien précédent de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)** 2015-2020 qui a permis de réduire de deux décibels les bruits dans l'environnement, l'exécutif parisien a souhaité élaborer, pour la période 2021-2026, un **plan d'amélioration de l'environnement sonore (PAES)** global permettant de lutter contre l'ensemble des nuisances sonores à Paris avec une vision à « 360° » intégrant le bruit dans l'environnement ainsi que le bruit de voisinage. Les actions de ce plan contribueront ainsi à offrir aux Parisiennes et aux Parisiens un cadre de vie plus apaisé et favorable à leur santé.

Pour rappel, l'Organisation mondiale de la santé estime que le bruit est le second facteur environnemental provoquant le plus de dommages en Europe, derrière la pollution de l'air. La spécificité du bruit résulte dans le fait que ses effets sanitaires sont multiples et complexes : gêne, stress, perturbations du sommeil, troubles dans les apprentissages et même risques cardio-vasculaires.

Le PPBE 2015-2020 a déjà permis de nombreuses avancées pour l'environnement sonore, et le PAES 2021-2026 souhaite poursuivre et approfondir le travail déjà engagé, aussi bien sur le bruit dans l'environnement que sur le bruit de voisinage.

Les acteurs de ces deux domaines sont différents et leur gestion est habituellement séparée. Or, ils conditionnent tous deux la qualité de l'environnement sonore.

- Bruit dans l'environnement : évaluer, prévenir et réduire les nuisances sonores provoquées par les moyens de transports, principalement le trafic routier à Paris ;
- Bruit dit de voisinage : lutter contre les bruits émanant des activités professionnelles, sportives, culturelles et festives, les bruits des chantiers, ainsi que les bruits liés aux comportements domestiques et sur la voie publique.

### **Donnez votre avis sur le plan d'amélioration de l'environnement sonore de la Ville de Paris :**

Ce projet de *Plan d'amélioration de l'environnement sonore* est mis à disposition du public pendant deux mois, comme le prévoit le Code de l'environnement.

Nous vous invitons à donner votre avis :

1. En ligne sur la plateforme sur la plateforme en ligne [idee.paris.fr](https://www.paris.fr/idee)
2. Ou en format papier à l'adresse suivante : 103 avenue de France 75013 Paris

Les observations recueillies en ligne et sur le registre feront l'objet d'un rapport qui accompagnera le projet final lors de sa présentation au Conseil de Paris au printemps 2022.

Bureau des Conseils de quartier

01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85

[conseilsdequartier19@paris.fr](mailto:conseilsdequartier19@paris.fr) / [www.mairie19.paris.fr](http://www.mairie19.paris.fr)

5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris

Facebook : [Conseils de quartier du 19<sup>e</sup>](#) / Twitter : [monquartier19](#)

